

ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIÉTÉ A.R.C. LANGUEDOC-ROUSSILLON



Montpellier le 16/05/2019

PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2019 à 14H30

Les membres de l'ARC LANGUEDOC- ROUSSILLON, Association des Responsables de Copropriété en Languedoc-Roussillon, se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 18 avril 2019 à 14H30 au Mas des Moulins, 2452 avenue du Père Soulas, 34000 MONTPELLIER, sur convocation régulière du Président en exercice, M Jean-Pierre DANET, transmise par newsletter, e-mail et voie postale.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence dûment émargée par chaque membre ou mandataire en entrant en séance, que 47 membres représentant 47 voix sont présents et représentés.

<u>Adhérents présents</u>: 14 adhérents - Voir la feuille de présence. <u>Adhérents représentés</u>: 33 adhérents - Voir la feuille de présence

Invitée: Mmes Catherine REYNAUD et Clémentine ABRAHAM en leur qualité de salariées.

Rappel de l'ordre du jour :

- Élection du bureau de séance.
- Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2018.
- Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2018
- Rapport moral et d'activité du Président.
- Rapport financier du Trésorier.
- Approbation des comptes de l'exercice 2018
- Quitus aux administrateurs
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2019.
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2020.
- Ateliers 2019
- Communication de l'association
- Point sur le POPAC de la Métropole Hérault Méditerranée à Agde.
- Questions diverses.

1 - Election du bureau de séance

Sont désignés en tant que :

Président : Jean-Pierre DANET, Président de l'ARC L-R **Secrétaire** : Clémentine ABRAHAM, juriste de l'association **Scrutateur** : Anne-Marie MALLET, Vice-Présidence de l'ARC L-R

La décision est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

2 - Validation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6/04/18 :

Abstention: néant

Pour : unanimité des présents et des représentés

Contre: néant

Le Procès-verbal de l'AG ordinaire de 2018 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3 - Validation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6/04/18 :

Abstention : néant

Pour : unanimité des présents et des représentés

Contre: néant

Le Procès-verbal de l'AG Extraordinaire de 2018 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4 - Rapport moral et activité du Président :

M. DANET présente le rapport moral et d'activité de l'association (Document joint en annexe).

Il est rappelé l'importance de tenir informé l'association de tout changement concernant le président du Conseil syndical, syndic ou référent désigné dans le but de recevoir les informations de l'association et bulletins trimestriels.

Le président évoque le projet de permanences dans les Pyrénées- Orientales, Gard ou Aude. Un appel est fait auprès de nos adhérents s'ils ont connaissance de locaux dans lesquels pourraient avoir lieu ces permanences.

Arrivée d'un adhérent. Le nombre de présents et représentés passe à 48.

5 - Rapport financier du Trésorier:

M. RIGAIL présente le rapport financier de l'exercice 2018.

Abstention : néant Pour : unanimité Contre : néant

Le rapport est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

6 - Approbation des comptes de l'exercice 2018:

M. RIGAIL commente les comptes de l'exercice comptable 2018.

Abstention : néant Pour : unanimité Contre : néant

Les comptes 2018 sont arrêtés à 125 000€.

Ils sont approuvés à l'unanimité des présents et des représentés.

7-Quitus aux administrateurs

Il est proposé à l'assemblée de donner le quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

Abstention: M.DANET, Mme MALLET, M. RIGAIL, M.LE VERCHE, Mme KNIBIEHLER, M. MENARD, Mme

CHAUVET Pour : 40 voix Contre : néant La décision est adoptée à la majorité des présents et des représentés.

8- Présentation et approbation du budget prévisionnel en cours 2019 :

M. J. RIGAIL présente le budget en cours proposé par le Conseil d'Administration pour l'année 2019.

Abstention : néant Pour : unanimité Contre : néant

Le projet de budget 2019 est fixé à hauteur de 142 000 €. Il est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

9 - Présentation et approbation du budget prévisionnel 2020 :

M. RIGAIL présente le budget prévisionnel proposé par le Conseil d'Administration pour l'année 2020.

Abstention : néant Pour : unanimité Contre : néant

Le projet de budget 2020 est fixé à hauteur de 142 000 €. Il est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

10 - Ateliers 2019:

- 1er semestre :
 - Le Conseil syndical le 21.02
 - Le Règlement de copropriété le 14.03
 - Changer de syndic le 12.04
 - Prise en main du nouveau site de l'UNARC mai 2019
- 2eme semestre :
 - Les annexes comptables courant septembre
 - Le contrat d syndic courant octobre
 - Le contrôle de compte courant novembre
 - Prise en main du nouveau site de l'UNARC

Il est évoqué qu'un atelier sur la gestion d'un sinistre sous la forme de retour d'expériences est en cours d'étude/programmation.

11 – Présentation des nouvelles prestations :

- rédaction et révision de Règlement de copropriété
- coach du syndic non professionnel
- élaboration du carnet d'entretien
- modification de statuts d'Association Syndicale Libre ou Union de Syndicats

12 - Programme de communication de l'association :

- Présentation du Flyer de l'association
- Chroniques sur radio FRANCE BLEU HERAULT à venir
- il est envisagé de mettre en place une « info du mois » avec la newsletter de notre site arc-lr.fr . Pour les personnes n'étant pas déjà inscrites, l'inscription à la newsletter se fait via la création d'un espace membre sur notre site.

13 - Point sur le POPAC de la Métropole Hérault Méditerranée à Agde :

L'opération est menée en collaboration avec URBANIS pour le volet travaux et l'ARC L-R pour le volet organisation juridique et comptable.

80 copropriétés ont été identifiées comme étant en difficulté. 2 permanences sont tenues par mois. Mme MALLLET évoque la possibilité que cette opération soit prorogée.

14 - Questions diverses:

L'ordre du jour étant épuisé, la se	éance est levée à 16H55.	
Le Président de séance	La scrutatrice	La secrétaire de séance

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siret N° 529 855 868 00020

Membre de l'UNARC

11 Avenue d'Assas - 34000 MONTPELLIER

 $\mathsf{Tel} : \mathsf{04} \; \mathsf{99} \; \mathsf{53} \; \mathsf{87} \; \mathsf{33} \; \mathsf{-Portable} : \mathsf{06} \; \mathsf{84} \; \mathsf{39} \; \mathsf{98} \; \mathsf{09} \; \mathsf{-Fax} : \mathsf{09} \; \mathsf{72} \; \mathsf{23} \; \mathsf{21} \; \mathsf{92}$

Contacts: contact@arc-lr.fr & http://www.arc-lr.fr